



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 27
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 8
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.045/DE

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2024

SEANCE DU 25/06/2024

LE MARDI VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ, Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie MAGNIN,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ,
Madame Clarisse ANDRÉ, Madame Christie GEY, Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Elisabeth FALOU, Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET,
Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Arnaud DEGEN, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Valérie RAGOT a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Jean FIORESE a donné pouvoir à Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Nourdine SEDRATI a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI,
Madame Agnès BONAFIOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : maire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impérativement à M. le Maire

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2024

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la délibération n° 23.029/DE de la séance du Conseil Municipal du 30/03/2023 portant « Création d'un poste de coordinateur jeunesse »,

VU la délibération n° 23.050/DE de la séance du Conseil Municipal du 27/06/2023 portant « Création d'un poste de conseiller de prévention et ouverture du poste de catégorie B, à temps complet à un titulaire ou à un contractuel »,

VU la délibération n° 23.094/DE de la séance du Conseil Municipal du 07/12/2023 portant « Création d'un poste de gestionnaire des fluides au sein des services techniques et ouverture du poste de catégorie B, à temps complet à un titulaire ou à un contractuel »,

VU la délibération n° 24.027DE de la séance du Conseil Municipal du 28/03/2024 portant « Création de deux postes de gardien brigadier de Police Municipale, à temps complet »,

VU l'information des membres du Comité Social Territorial en date du 11/06/2024,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le niveau de rémunération des emplois figurant au tableau des effectifs même si cette modification ne modifie pas le nombre de postes qui y est inscrit

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2024

Après en avoir délibéré,

ADOpte

31 Voix Pour, 4 Abstentions,

ARTICLE 1: DECIDE DE TRANSFORMER les postes suivants :

Afin de permettre le remplacement des agents ayant quitté la collectivité et de pourvoir les postes nouvellement créés, il est nécessaire de procéder à la transformation des postes dans les conditions suivantes :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial transformé en 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe transformés en 2 postes d'adjoint administratif territorial
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe transformé en 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de rédacteur transformé en 1 poste d'adjoint d'animation territorial
- 1 poste de rédacteur transformé en 1 poste d'animateur
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe transformé en 1 poste d'adjoint administratif territorial
- 1 poste d'attaché principal transformé en 1 poste d'attaché territorial
- 1 poste d'adjoint technique territorial transformé en 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique territorial transformé en 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe transformé en 1 poste d'adjoint technique territorial
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe transformé en 1 poste d'adjoint technique territorial
- 2 postes d'agent de maîtrise transformés en 2 postes d'adjoint technique territorial
- 1 poste d'agent de maîtrise principal transformé en 1 poste d'adjoint technique territorial
- 1 poste de technicien transformé en 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe transformé en 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe transformé en 1 poste d'ingénieur
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale transformé en 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure transformé en 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure transformé en 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle transformé en 1 poste d'éducateur de jeunes enfants

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monseigneur@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout conseiller de l'État doit impérativement avoir la Main

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2024

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe transformé en 1 poste d'adjoint d'animation territorial
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe transformé en 1 poste d'adjoint d'animation territorial
- 1 poste d'animateur transformé en 1 poste d'adjoint d'animation territorial
- 2 postes de brigadier-chef principal transformés en 2 postes de gardien brigadier de Police Municipale

Afin de permettre l'évolution de la carrière des agents après la réussite d'un concours, il est nécessaire de procéder à la transformation des postes dans les conditions suivantes :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe transformé en 1 poste d'attaché territorial
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial transformé en 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe

Afin de permettre l'évolution de la carrière des agents dans le cadre de la promotion interne, il est nécessaire de procéder à la transformation des postes dans les conditions suivantes :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe transformé en 1 poste de rédacteur
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe transformés en 3 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe transformé en 1 poste d'agent de maîtrise

Afin de permettre l'évolution de la carrière des agents dans le cadre des avancements de grade, il est nécessaire de procéder à la transformation des postes dans les conditions suivantes :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial transformé en 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe transformés en 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint technique territorial transformés en 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 8 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe transformés en 8 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'agent de maîtrise transformés en 2 postes d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'ingénieur transformé en 1 poste d'ingénieur principal
- 4 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe transformés en 4 postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe transformé en 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de gardien brigadier de Police Municipale transformé en 1 poste brigadier-chef principal

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : **TABEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2024**

ARTICLE 2 : DECIDE DE CREER les postes suivants :

Conformément aux délibérations n° 23/029/DE, n° 23.050/DE, n°23.094/DE et n° 24.027 DE, il est nécessaire de procéder à la création des postes suivants :

- 1 poste de rédacteur, coordinateur jeunesse
- 1 poste de technicien, conseiller de prévention
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe, gestionnaire des fluides
- 2 postes de gardien brigadier de Police Municipale.

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, afin d'assurer une cohérence globale et un équilibre entre les postes budgétaires et les postes pourvus il est nécessaire de procéder à la création des postes suivants qui correspondent à des postes occupés jusqu'au 03/09/2023 par des agents en contrat horaire et qui ont fait l'objet à partir du 04/09/2023 d'un CDD à temps complet :

- 11 postes d'adjoint d'animation territorial

ARTICLE 3 : DECIDE DE SUPPRIMER les postes suivants :

Conformément à la délibération n° 23/054/DE, du 27 juin 2023, dans le cadre du transfert des agents de la Ville au CCAS, il est nécessaire de procéder à la suppression des postes suivants :

- 1 poste de d'assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint administratif territorial
- 1 poste d'adjoint technique territorial
- 1 poste de rédacteur

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2024**ARTICLE 4 :** DECIDE DE MODIFIER le tableau des effectifs dans les conditions suivantes :

TABLEAU DES EFFECTIFS
Variations avec effet au 01/04/2024

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE PRECEDENT	DIFFERENCE		NOUVEL EFFECTIF BUDGETAIRE
		Création	Suppression	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
* Attaché Principal	6		1	5
* Attaché	14	2		16
* Rédacteur Principal 1ère classe	7		1	6
* Rédacteur Principal 2ème classe	9	1	1	9
* Rédacteur	23	2	3	22
* Adjoint Administratif Principal 1ère classe	17	2	4	15
* Adjoint Administratif Principal 2ème classe	21	2	5	18
* Adjoint Administratif	25	3	4	24
FILIERE TECHNIQUE				
* Ingénieur principal	0	1		1
* Ingénieur	3	1	1	3
* Technicien Principal 1ère classe	3		2	1
* Technicien Principal 2ème classe	3	1		4
* Technicien	4	1	1	4
* Agent de Maîtrise Principal	4	3	1	6
* Agent de Maîtrise	19	5	4	20
* Adjoint Technique principal 1ère classe	16	9	4	21
* Adjoint Technique Principal 2e classe	40	3	9	34
* Adjoint Technique Territorial	45	5	5	45
FILIERE SOCIALE				
* Assistant Socio-Educatif Classe exceptionnelle	1		1	0
* Educateur de Jeunes Enfants Classe exceptionnelle	8		1	7
* Educateur de Jeunes Enfants	2	1		3
* Agent Spécialisé des Ecoles MllesPale 1ère Classe	11	4	1	14
* Agent Spécialisé des Ecoles Mlles Pale 2ème Classe	14		4	10

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2024

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE PRECEDENT	DIFFERENCE		NOUVEL EFFECTIF BUDGETAIRE
		Création	Suppression	
<u>FILIERE MEDICO-SOCIALE</u>				
* Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	14	1	2	13
* Auxiliaire de Puériculture de classe normale	6	1	1	6
<u>FILIERE POLICE MUNICIPALE</u>				
* Brigadier-Chef Principal	4	1	2	3
* Gardien-Brigadier	2	4	1	5
<u>FILIERE ANIMATION</u>				
* Animateur Principal 2ème classe	1	1		2
* Animateur	7	1	1	7
* Adjoint d'animation principal 1ère classe	3	2	1	4
* Adjoint d'animation principal 2e classe	13		2	11
* Adjoint d'animation territorial	30	15	1	44

ARTICLE 5 : DIT que la dépense est prévue au budget.

ARTICLE 6 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : **TABEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2024**

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 26/06/2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2024

Nicolas DOHIN

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.045/DE

Objet de l'acte : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2024

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique / 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240625-BRU_DE_23785_1-DE

Date de l'acte : 25/06/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_23785_1

Date de réception en Préfecture : 27 juin 2024